

REGLEMENT INTERIEUR

1. PILOO POP est ouvert du Lundi au samedi aux heures de cours selon votre planning.
2. Pour les membres possédant la carte de 10 cours, elle est indispensable pour participer au différent cours du club. (1 cours = 1 croix)
3. Pour les abonnés, il est indispensable de noter votre présence au bureau d'accueil.
4. Le contrat d'abonnement donne accès à tous les cours collectifs du club en illimité.
5. Toute personne utilisant les installations de PILOO POP est tenue de respecter le présent règlement intérieur. Toute attitude ou comportement contraire aux usages, aux normes de courtoisie, de politesse, et de bonne mœurs, de propreté ou le non-respect, du présent règlement entraînera de fait l'exclusion immédiate de l'adhérent, sans aucun dédommagement ou remboursement des sommes versées.
6. Règles et obligations communes à tous les membres du Club PILOO POP :
 - ✚ Une serviette est requise pour l'utilisation de tout matériel sportif et pendant les cours collectifs. Les équipements devront être essuyés après toute utilisation.
 - ✚ Tous les équipements utilisés tels que tapis de sol, steps, tubing... seront obligatoirement remis à leur place d'origine.
 - ✚ Fumer est impérativement interdit au sein du Club PILOO POP.
 - ✚ Les adhérents ont la possibilité d'utiliser des casiers pour y déposer leurs effets personnels. L'utilisation du casier est temporaire et limitée au temps de présence de l'adhérent dans le club. Tout objets, vêtements ou autres restent sous l'entière responsabilité de l'adhérent. La direction de PILOO POP décline toute responsabilité pour la perte ou disposition de tout bien ou effet personnel. Il en est de même pour tout sinistre qu'elle qu'en soit la cause.
 - ✚ La nourriture est interdite au sein de club sauf évènement particulier.
 - ✚ Les enfants non-inscrits peuvent attendre les parents sagement ! Toute attitude ou comportement contraire aux usages, aux normes de courtoisie, de politesse, et de bonne mœurs, de propreté ou le non-respect, du présent règlement entraînera de fait des avertissements et/ou l'exclusion immédiate de l'adhérent et de son enfant.